

Vos garanties

Régime complémentaire frais médicaux

**CCN des Ateliers et Chantiers d'Insertion
ACI**

IDCC 3016

FORMULE « BASE 2 » Facultative - Ensemble du personnel

En vigueur au 1^{er} janvier 2016

NATURE DES FRAIS	REMBOURSEMENTS (Remboursement total dans la limite des FR, y compris remboursement de la SS et y compris remboursement de la base 1 obligatoire)
L'HOSPITALISATION*	
Frais de séjour hospitaliers en établissement conventionné	125 % BR
Honoraires chirurgicaux / Honoraires Médicaux conventionnés CAS ⁽¹⁾	125 % BR
Honoraires chirurgicaux / Honoraires Médicaux conventionnés non CAS	105 % BR
Forfait journalier hospitalier (actuellement 18 € par jour)	100 % forfait réglementaire en vigueur
Chambre particulière en établissement conventionné	0,75 % PMSS/J
Lit d'accompagnant en établissement conventionné	0,75 % PMSS/J
LES FRAIS MEDICAUX COURANTS*	
Consultations et Visites Généralistes CAS	120 % BR
Consultations et Visites Généralistes non CAS	100 % BR
Consultations et Visites Spécialistes CAS	125 % BR
Consultations et Visites Spécialistes non CAS	105 % BR
Pharmacie remboursable sauf taux à 15 %	100 % BR
Analyses médicales	100 % BR
Auxiliaires médicaux	100 % BR
Actes Techniques Médicaux (petite chirurgie) CAS	125 % BR
Actes Techniques Médicaux (petite chirurgie) non CAS	105 % BR
Radio, électroradiologie CAS	125 % BR
Radio, électroradiologie hors CAS	105 % BR
Orthopédie et autres prothèses	125 % BR
Prothèses capillaires	100 € /A/B
Prothèses auditives	250 € /oreille (minimum TM) Maxi 1 prothèse / oreille /A/B
Transport accepté par la SS	100 % BR
LE DENTAIRE ⁽²⁾	
Soins dentaires	100 % BR
Onlays-Inlays	125 % BR
Orthodontie prise en charge par la SS	150 % BR
Prothèses dentaires prises en charge par la SS :	
- dents du sourire ⁽³⁾	200 % BR
- dents de fond de bouche	150 % BR
Inlays-cores	125 % BR

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la sécurité sociale; dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

Réf. : OF - Tableau de garanties commerciales SANTE - CCN ACI - 3574.3 B - 01/2016 - Document non contractuel

38 rue François Peissel
69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com



L'OPTIQUE ⁽⁴⁾	
Monture et verres	Grille optique n° 1
Lentilles prescrites : acceptées, refusés, jetables	100 € par A/B (minimum TM)
Chirurgie réfractive	250 € /œil/B
LES FRAIS DE CURES THERMALES (hors thalassothérapie)	
Cures thermales acceptées par la SS	100 % BR
LES ACTES DE PREVENTION	
Tous les actes des contrats responsables	100 % TM

GRILLE OPTIQUE

Catégorie de verres	REMBOURSEMENTS (par verre) ⁽⁴⁾	
	GRILLE OPTIQUE n° 1	
	Enfants < 18 ans	Adultes
Monture	50 €	75 €
Verre Simple Foyer, Sphérique		
Sphère de -6 à +6 dioptries	50 €	70 €
Sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10 dioptries	75 €	80 €
Sphère <-10 ou >+10 dioptries	75 €	90 €
Verre Simple Foyer, sphéro-cylindrique		
Cylindre <+4 sphère de -6 à +6 dioptries	60 €	80 €
Cylindre <+4 sphère de <-6 à >+6 dioptries	75 €	90 €
Cylindre >+4 sphère de -6 à +6 dioptries	80 €	100 €
Cylindre >+4 sphère de <-6 à >+6 dioptries	90 €	110 €
Verre Multifocal ou Progressif Sphérique		
Sphère de -4 à +4 dioptries	110 €	140 €
Sphère <-4 ou >+4 dioptries	120 €	150 €
Verre Multifocal ou Progressif Sphéro-cylindrique		
Sphère de -8 à +8 dioptries	110 €	150 €
Sphère <-8 ou >+8 dioptries	120 €	160 €

(1) CAS : Médecins ayant adhéré au contrat d'accès aux soins.

(2) Limité à 3 prothèses par an par bénéficiaire. Au-delà, garantie égale à celle du Décret n° 2014-1025 du 8/09/14 (125 % BR).

(3) Dents du sourire : incisives, canines et premières prémolaires.
Ces dents correspondent aux numéros de dents 11,12,13,14,21,22,23,24,31,32,33,34,41,42,43,44.

(4) Conformément au Décret n° 2014-1374 du 18/11/2014, le remboursement d'un équipement optique, composé d'une monture et de deux verres, n'est possible que tous les deux ans par bénéficiaire. Toutefois, pour les mineurs ou en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue, la prise en charge est annuelle.

* En secteur non conventionné, le remboursement se fera sur la base du remboursement de la Sécurité sociale, c'est-à-dire du tarif d'autorité.

Le remboursement total (SS + Complémentaire) ne peut excéder les frais réels engagés.

Seuls les actes décrits dans le présent tableau de garanties font l'objet d'un remboursement.

Conformément aux prescriptions du contrat responsable, nous prenons en charge les actes de prévention figurant dans la notice d'information

BR : Base de Remboursement ; SS : Sécurité sociale ; FR : Frais réels ; B : Bénéficiaire ; A : Année ; PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale ; TM : Ticket Modérateur ; J : Jour

SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la sécurité sociale; dont le siège social est situé au 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.

Réf. : OF - Tableau de garanties commerciales SANTE - CCN ACI - 3574.3 B - 01/2016 - Document non contractuel

38 rue François Peissel
69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com

